



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

**SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 10 MARS 2016 À 18 H 30 AU 80 AVENUE
GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3**

PRÉSENCES

Mme Lucie Lalonde, présidente
M. Jean-François Trépanier, vice-président
M. Jean Hébert, président-directeur général
Mme Lise Coulombe
M. François-Régis Fréchette
M. Michel Hébert
Mme Murielle Laberge (*arrivée à 18 h 40*)
M. Mathieu Nadeau
Mme Johanne Paradis
Mme Julie Pépin
Mme Louise Poirier, membre observateur
Mme Sylvie Rocheleau
D^r Jean-Marc Sauvé
Mme Monique Séguin
M. Gilbert Whiteduck

ABSENCES MOTIVÉES

M. Michel Roy

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

Dr Daniel Tardif, président-directeur général adjoint
M. Denis Chénier, directeur général adjoint
Dr Guy Morissette, directeur des services professionnels
M. Stéphane Pleau, directeur des ressources financières
Mme Constance Vanier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQÉPÉ)
M. Robert Giard, directeur adjoint des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
M. Benoît Gauthier, adjoint au président-directeur général
Mme Geneviève Côté, agente d'information
Mme Patricia Rhéaume, agente d'information

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé

Environ 35 personnes assistent à la rencontre

Ordre du jour

- 01 VERIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02 HUIS CLOS
 - 02-1 Période de probation personnel d'encadrement
 - 02-2 Nomination poste de cadre supérieur par intérim
- 03 PÉRIODE DE QUESTIONS – 19 h à 19 h 30
- 04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 04-1 Séances du 2016-01-28
 - Séance spéciale à huis clos
 - Séance régulière
 - 04-2 Tableau des suivis
- 05 RAPPORTS D'ACTIVITES
 - 05-1 Rapport du président-directeur général
- 06 AFFAIRES MÉDICALES
 - 06-1 Règlement de régie interne transitoire du CMDP
 - 06-2 Privilèges de recherche (6)
- 07 COMITE DE VIGILANCE ET DE LA QUALITE
 - 07-1 Mot de la présidente : résumé de la rencontre du 2016-02-24
 - 07-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-01-11
 - 07-3 Politique sur le port obligatoire de la carte d'identité
- 08 COMITÉ DE VÉRIFICATION
 - 08-1 Mot du président
 - 08-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-01-19
 - 08-3 Règlement sur les signataires autorisés
 - 08-4 Politique sur le processus budgétaire
 - 08-5 Politique d'approvisionnement
- 09 COMITÉ DE RÉVISION



No de résolution
ou annotation

- 09-1 Mot du président
- 09-2 Recommandation Règlement sur la régie interne du comité de révision
- 09-3 Nomination d'un membre substitut au comité de révision
- 10 RÈGLEMENTS ET POLITIQUES
 - 10-1 Calendrier des politiques
 - 10-2 Politique de vacances annuelles du personnel d'encadrement
 - 10-3 Politique de frais de déplacement et de séjour du personnel d'encadrement
- 11 DIVERS
 - 11-1 Délégation de la responsabilité lors de l'absence de la directrice de la protection de la jeunesse
 - 11-2 Rapport annuel 2014-2015 de la chaire interdisciplinaire de recherche en littératie et inclusion – Pavillon du Parc
 - 11-3 Permis et dénomination – Demandes de dérogation
 - 11-4 Formation volet II – Membres des conseils d'administration du réseau de la santé et des services sociaux
- 12 CORRESPONDANCE
 - 12-1 Lettre de réponse APTS concernant le programme de formation des gestionnaires
 - 12-2 Comité d'éthique de la recherche – Lettre annonçant la reprise des activités et lettre réponse du PDG
 - 12-3 Précision de la procédure à appliquer pour déterminer les salaires de façon uniforme et équitable des PDGA, des hors-cadres et cadres supérieurs
 - 12-4 Exclusivité de fonctions des PDG, des PDGA, des hors-cadre et des cadres supérieurs
 - 12-5 Invitation membres C.A. – Journée de la recherche
- 13 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE
 - 7 avril 2016 – 80 avenue Gatineau, Gatineau
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

01 VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU la modification au point 02-2 :

- 02-2 Nomination poste de cadre supérieur par intérim- information seulement

ATTENDU l'ajout du point :

- 12-6 Lettre d'Agrément Canada – installations du Pontiac

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

02 HUIS CLOS

DEMANDE DE HUIS CLOS

ATTENDU que les membres du conseil d'administration estiment que le dossier traité pourrait porter préjudice à une personne impliquée;

ATTENDU que le Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (article 10.1) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.



No de résolution
ou annotation

CISSSO-021-2016

Mme Murielle Laberge arrive à la rencontre.

LEVÉE DU HUIS CLOS

ATTENDU que les discussions sur le dossier pouvant porter préjudice à une personne impliquée sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

02-1 Période de probation personnel d'encadrement

ATTENDU l'article 8 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux sur la période de probation applicable lors de la nomination d'un poste de cadre;

ATTENDU l'article 129.1 du Règlement précisant les modalités de fin de probation;

ATTENDU que M. Martin Morin a été rencontré le 24 février 2016 par le directeur des services professionnels, Dr Guy Morissette, et la directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, Mme Johanne Robertson, afin de présenter et expliquer les motifs à la base de la recommandation;

ATTENDU que M. Martin Morin a eu la possibilité de se faire entendre par les membres du conseil d'administration en séance à huis clos avant la prise de décision, et que celui-ci ne s'est pas présenté;

ATTENDU les motifs qui justifient cette décision;

ATTENDU la recommandation du directeur des services professionnels;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE METTRE FIN à la période de probation de Monsieur Martin Morin, directeur adjoint – services professionnels à la Direction des services professionnels en date du 10 mars 2016.

02-2 Nomination poste de cadre supérieur par intérim

Le PDG annonce aux membres du conseil d'administration qu'une nomination intérimaire sera faite le 14 mars 2016 pour combler le poste de directeur adjoint – services diagnostiques à la Direction des services professionnels, en attente du processus de sélection.

03 PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq représentants du public se sont préalablement inscrits sur la liste prioritaire et posent leurs questions:

- La présidente du comité exécutif local de l'Alliance du personnel professionnel et technique en santé, Mme Andrée Poirier, ainsi que la vice-présidente Mme Catherine Lafrance, font un retour sur l'activité « Droit de parole sur la conciliation travail-famille » qui avait lieu le 8 mars 2015 et à laquelle participaient le PDG et un membre

CISSSO-022-2016



No de résolution
ou annotation

du conseil d'administration. Celles-ci citent diverses situations vécues par des employés de l'établissement en regard des horaires de travail ou du lieu de travail et posent la question suivante : « quels engagements concrets peut prendre le CISSS de l'Outaouais et son conseil d'administration pour améliorer la conciliation travail-famille de ses salariés, outre les contraintes imposées par les restrictions budgétaires, les choix ministériels et les obligations liées aux conventions collectives, et ce pour diminuer les coûts importants liés aux impacts de l'absence de mesures adéquates de conciliation travail-famille tels que présentés? »

La présidente accepte la question écrite et le PDG s'assurera qu'une réponse sera faite.

- Mme Lyne Plante, présidente de la FIQ Gatineau (Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec) cite plusieurs exemples de situations touchant au respect de la vie privée et de la confidentialité en regard des dossiers médicaux, sur la disponibilité du personnel du bureau de santé, sur les quotas d'absentéisme, sur le retour de travailleurs absents pour cause de maladie, et pose une dizaine de questions en lien avec les exemples cités.

La présidente accepte la question écrite et le PDG s'assurera qu'une réponse sera faite.

- Une ex-employée du CISSS de l'Outaouais a témoigné des épreuves qu'elle a vécues au cours des cinq dernières années.

La présidente remercie la dame pour son témoignage.

- M. Érik Bisson de l'organisme Jeunesse Idem dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des jeunes de 14 à 25 ans gais, lesbiennes, bissexuels-les, transgenres, transsexuels-les témoigne des besoins de sa clientèle et des difficultés de financement vécues par son organisation. Il demande au conseil d'administration d'obtenir un financement à la mission à son organisme par l'entremise du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) afin d'assurer la survie de l'organisme ainsi que le maintien adéquat des accompagnements auprès de la population de l'Outaouais en lien avec sa mission.

Le PDG a reçu plus tôt dans la journée la demande. Il indique que le CISSS de l'Outaouais investit à la hauteur de 30 millions \$ dans le PSOC et confirme que l'équipe de gestion du programme analyse actuellement la possibilité de dégager une aide ponctuelle pour aider Jeunesse Idem.

04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04-1 Séances du 2016-01-28

Séance spéciale à huis clos

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du 28 janvier 2016 tel que déposé.

CISSSO-023-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-024-2016

Séance régulière

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 28 janvier 2016 tel que déposé.

04-2 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
03-2	Mission, vision et valeurs	Le document adopté est en distribution auprès des équipes de travail et a été placé sur le site Web du CISSS de l'Outaouais.
04	Période de questions APTS	Une réponse a été acheminée à M. Benoît Audet qui demandait un complément d'information sur la formation aux gestionnaires (point 12-1). Ce sujet sera également repris lors d'une rencontre à venir de tous les syndicats du CISSS de l'Outaouais.
06-1	Décès de Dr Solomon	La Direction des services professionnels, ainsi que le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de l'Outaouais ont procédé à l'envoi des vœux de sympathie et fleurs à la famille de feu Dr Solomon.
06-2	Recommandation sur le port de la carte d'identité	La DRHCAJ a été mandatée par la Direction générale pour la mise en application de la résolution. M. Robert Giard, directeur adjoint à la DRHCAJ dépose un projet de politique (point 07-3).
09-3	Plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB)	Le PREB a été acheminé au MSSS.
09-4 11-1 11-2 11-3	Règlements et politiques	Les règlements et politiques adoptées au dernier CA ont été acheminées aux directions concernées qui se chargeront de leur mise en application et leur diffusion.
13-3	Comité d'éthique de la recherche (CÉR)	Dans une nouvelle lettre déposée au point 12-2, le CÉR annonce la reprise de ses activités.

05 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

03-1 Rapport du président-directeur général, M. Jean Hébert

- Le CISSS de l'Outaouais a procédé le lundi 7 mars 2016 à l'ouverture officielle des nouveaux locaux de la Maison de naissance en présence du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette.
- Pendant sa visite en Outaouais, le ministre Barrette a répondu à des questions traitant des retards dans les tests PAP. Le PDG donne diverses informations entourant les délais dans les tests diagnostiques et thérapeutiques :
 - Afin de raccourcir les délais de cinq mois dans le traitement des tests PAP, le CISSS de l'Outaouais met en place certaines solutions : embauche d'un technicien, communications auprès du corps médical afin de s'assurer que les normes actuelles soient respectées concernant le délai de prescription de ces tests et transfert possible d'un lot de tests en retard à un laboratoire privé.



No de résolution
ou annotation

- Concernant les retards enregistrés au service de la transcription médicale, les mesures mises en place avant les Fêtes ont obtenu des résultats positifs : la proportion de transcriptions complétées dans un délai de 60 jours et plus est passée de 45,9 % au 28 décembre 2015 à 0 % au 7 mars 2016, tandis que la proportion des transcriptions complétées dans un délai de 0 à 14 jours est passé de 17,9 % à 30,3 %.
- Liste d'attente de mammographie : l'installation d'un nouvel équipement plus performant à la mi-juin à l'Hôpital de Hull et en août à l'Hôpital de Gatineau permettra d'augmenter la productivité et d'améliorer les délais d'attente, sans ajout de personnel.
- Endoscopie élective : la mise à niveau prochaine des équipements et la complétion des équipes de travail dans ce secteur permettra d'améliorer les délais.
- Dans l'objectif de suivre les temps d'attente et de relever les secteurs affichant des retards anormaux, un tableau de bord est actuellement en élaboration. Ce tableau sera suivi en temps réel par les directions et présenté régulièrement aux séances du conseil d'administration.
- Une journée de réflexion de type « lac-à-l'épaule » sera organisée le 13 avril prochain auprès des cadres supérieurs afin de revoir la gouverne, en terme de gestion administrative et de cogestion médicale.
- On attend les informations du MSSS pour connaître la hauteur des compressions budgétaires pour la prochaine année. Des chantiers ont été mis en place afin de voir la façon d'améliorer les services et de générer des économies. Le 7 avril, le cadre budgétaire sera présenté au conseil d'administration.

06 AFFAIRES MÉDICALES

06-1 Règlement de régie interne transitoire du CMDP

ATTENDU QUE dans un souci d'efficience, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) avait proposé aux CMDP un projet type de règlement sur la régie interne de celui-ci ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle du CMDP du CISSS de l'Outaouais a adopté son règlement le 10 juin 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais, le conseil d'administration doit approuver le règlement de régie interne du conseil multidisciplinaire;

ATTENDU QU'au point 6.6, le nombre annuel de rencontres du comité exécutif minimal est fixé à 6;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

CISSSO-025-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-026-2016

CISSSO-027-2016

D'ADOPTER le Règlement sur la régie interne transitoire du CMDP du CISSS de l'Outaouais et d'en confirmer la mise en application rétroactivement au 10 juin 2015.

06-2 Octroi de privilèges de recherche

Mme Julie Ruel, PH. D.

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSS) de la part de Mme Julie Ruel, Ph. D.;

ATTENDU que Mme Julie Ruel détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Mme Julie Ruel par la Direction de l'enseignement, relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais pour une période de trois ans;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Mme Julie Ruel dans le futur axe de recherche portant entre autres sur la déficience intellectuelle et le trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA) du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

Mme Geneviève Forest, professeure agrégée en neuropsychologie

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Mme Geneviève Forest, professeure agrégée en neuropsychologie;

ATTENDU que Mme Geneviève Forest détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Mme Geneviève Forest par la Direction de l'enseignement, relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais pour une période de trois ans;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Mme Geneviève Forest dans l'axe de recherche psychosociale et santé mentale du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.



No de résolution
ou annotation

CISSSO-028-2016

Mme Claudie Loranger, psychologue

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Mme Claudie Loranger, psychologue;

ATTENDU que Mme Claudie Loranger détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Mme Claudie Loranger par la Direction de l'enseignement, relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais pour une période de trois ans;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Mme Claudie Loranger dans l'axe de recherche psychosociale et santé mentale du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

Dre Elham Emami (22802), professeure agrégée en dentisterie/prosthodontie

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Dre Elham Emami, professeure agrégée en dentisterie/prosthodontie;

ATTENDU que Dre Elham Emami détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Dre Elham Emami par la Direction de l'enseignement, relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais pour une période de trois ans;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Dre Elham Emami dans le futur axe de recherche portant sur les soins de première ligne du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

Mme Marguerite Soulière, professeure en anthropologie médicale

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Mme Marguerite Soulière, professeure en anthropologie médicale;

CISSSO-029-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-030-2016

ATTENDU que Mme Marguerite Soulière détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Mme Marguerite Soulière par la Direction de l'enseignement, relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais pour une période de trois ans;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Mme Marguerite Soulière comme chercheuse associée dans le groupe de recherche multidisciplinaire du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

Dre Christelle Aïcha Kom Mogto (12758)

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Dre Christelle Aïcha Kom Mogto;

ATTENDU que Dre Christelle Aïcha Kom Mogto détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Dre Christelle Aïcha Kom Mogto par la Direction de l'enseignement, relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de l'Outaouais pour une période équivalente à ses privilèges de pratique;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Dre Christelle Aïcha Kom Mogto comme chercheuse associée dans le groupe de recherche multidisciplinaire du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais.

Dre Shelly Sud (05354), médecin spécialiste en oncologie médicale

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Dre Shelly Sud, médecin spécialiste en oncologie médicale;

ATTENDU que Dre Shelly Sud détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

CISSSO-031-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-032-2016

ATTENDU l'approbation de la candidature de Dre Shelly Sud par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais pour une période équivalente à ses privilèges de pratique;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Dre Shelly Sud dans l'axe de recherche cancérologique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période équivalente à ses privilèges de pratique.

Dr Khalid Azzouzi (04009), médecin spécialiste en hématologie et oncologie médicale

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Dr Khalid Azzouzi, médecin spécialiste en hématologie et oncologie médicale;

ATTENDU que Dr Khalid Azzouzi détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Dr Khalid Azzouzi par la Direction de l'enseignement, relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais pour une période équivalente à ses privilèges de pratique;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Dr Khalid Azzouzi dans l'axe de recherche cancérologique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période équivalente à ses privilèges de pratique.

CISSSO-033-2016

07 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

07-1 Mot de la présidente : résumé de la séance du 2016-02-24

En l'absence de la présidente du comité de vigilance et de la qualité, Mme Murielle Laberge, lors de l'assemblée du 24 février 2016, la secrétaire, Mme Sylvie Rocheleau, livre un résumé des activités :

- Dépôt du tableau à jour des suivis des recommandations du commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Six nouvelles recommandations ont été émises depuis la dernière séance du comité.
- Recommandation sur le port de la carte d'identité : un projet de politique est déposé au point 07-3.



No de résolution
ou annotation

- Le rapport des incidents et accidents des périodes 1 à 6 a été déposé. Des informations sur les actions et mesures d'amélioration pour les événements sentinelles seront intégrées aux prochains rapports.
- Des informations ont été transmises concernant la prochaine visite d'agrément, et un tableau de bord sur l'atteinte des normes en agrément a été déposé.
- Un nouveau plan de travail du comité a été proposé pour y inclure l'analyse des résultats de l'entente de gestion et d'imputabilité.
- La prochaine séance du comité traitera entre autres de :
 - la certification des résidences pour personnes âgées;
 - le bilan annuel du suivi des rapports du coroner;
 - les quatre rapports annuels des comités professionnels;
 - les rapports d'inspections professionnelles.

07-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-01-11

Dépôt du document.

07-3 Politique sur le port de la carte d'identité

Suite à la recommandation du conseil d'administration à sa séance régulière du 28 janvier 2016, la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) a préparé un plan d'action pour assurer le port de la carte d'identité par tous les membres du personnel, les médecins et bénévoles du CISSS de l'Outaouais. M. Robert Giard, directeur adjoint à la DRHCAJ a présenté en détail la politique en séance plénière du conseil d'administration.

ATTENDU la résolution CISSSO-014-2016 qui mandatait la Direction générale du CISSS de l'Outaouais d'implanter les mesures visant à assurer le port de la carte d'identité pour l'ensemble du personnel, des médecins et des bénévoles dans toutes ses installations;

ATTENDU la recommandation à ce sujet du comité de vigilance et de la qualité et du commissaire aux plaintes et à la qualité des services;

ATTENDU l'importance de favoriser un climat de confiance en personnalisant les services offerts aux clients du CISSS de l'Outaouais, qui pourront ainsi identifier rapidement le personnel qui œuvre auprès d'eux;

ATTENDU l'importance de favoriser l'orientation des clients et des visiteurs à l'intérieur de l'établissement;

ATTENDU l'importance d'améliorer la gestion de la sécurité des personnes et des biens à l'intérieur de l'établissement;

ATTENDU l'importance de favoriser la connaissance des employés, médecins et bénévoles entre eux;

ATTENDU qu'en cas de sinistre ou d'exercices préparatoires, le port de la carte d'identité permet de contrôler efficacement l'évacuation du personnel, des médecins et des bénévoles;

ATTENDU les exigences d'Agrément Canada;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-034-2016

ATTENDU que la politique a fait l'objet d'une présentation au comité de vigilance et de la qualité du 24 février 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique sur le port de la carte d'identité telle que déposée.

08 COMITÉ DE VÉRIFICATION

08-1 Mot du président

Le président du comité de vérification, M. Michel Hébert, accompagné du directeur des ressources financières, M. Stéphane Pleau, donnent des informations diverses:

- Le rapport sur la situation financière à la période 11 fait toujours état d'un déficit anticipé pour l'année financière de l'ordre de 8 millions \$.
- Le comité fait la proposition d'un règlement et de deux politiques (points 08-3 à 08-5).

08-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-01-19

Dépôt du document.

08-3 Règlement sur les signataires autorisés

ATTENDU QUE l'article 169 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) stipule que « Aucun acte, document ou écrit n'engage un établissement s'il n'est signé par le président du conseil d'administration, le directeur général ou, dans la mesure que le conseil d'administration détermine par règlement, par un membre du personnel de cet Établissement »;

ATTENDU QUE le Règlement sur la régie interne approuvé par le conseil d'administration le 28 janvier 2016 stipule que l'établissement doit établir un plan de délégation de signatures;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Règlement des signataires autorisés tel que proposé.

08-4 Politique sur le processus budgétaire

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais débute son cycle budgétaire pour l'exercice 2016-2017;

ATTENDU QU'il est nécessaire que le CISSS de l'Outaouais élabore une politique sur le processus budgétaire afin d'encadrer ce processus;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique sur le processus budgétaire pour l'exercice 2016-2017 tel que proposée.

08-5 Politique d'approvisionnement

ATTENDU la Loi 65.1 sur les contrats des organismes publics et certains ajustements mise en vigueur le 1er septembre 2013 et révisée en date du 1er juillet 2015;

CISSSO-035-2016

CISSSO-036-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-037-2016

ATTENDU la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs mise en vigueur le 1er janvier 2015;

ATTENDU le Règlement de régie interne approuvé par le conseil d'administration le 28 janvier 2016;

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais doit élaborer une politique d'approvisionnement;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique d'approvisionnement telle que proposée.

09 COMITÉ DE RÉVISION

09-1 Mot du président

En l'absence du président du comité de révision, M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la direction générale, fait un bref résumé :

- Le comité a tenu deux séances, soit les 2 et 24 février 2016;
- Le comité a pris une décision dans les deux dossiers de révision à l'étude.
- Le comité a fait deux recommandations, soit l'adoption d'un règlement de régie interne mieux adapté (point 09-2) et la nomination d'un membre substitut (point 09-3).

09-2 Recommandation Règlement sur la régie interne du comité de révision

ATTENDU l'article 51 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais qui stipule que les règles de fonctionnement du comité de révision sont déterminées par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE la proposition de Règlement sur la régie interne du comité de révision du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais permettrait de mieux encadrer les travaux du comité;

ATTENDU la recommandation du comité de révision émise le 2 février 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Règlement sur la régie interne du comité de révision du Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais.

09-3 Nomination d'un membre substitut au comité de révision

ATTENDU la possibilité que certains membres du comité de révision se retrouvent en position de conflit moral ou de conflit d'intérêt, ou en incapacité de siéger;

ATTENDU l'article 51 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais qui stipule que les règles de fonctionnement du comité de révision sont déterminées par règlement du conseil d'administration de l'établissement;

CISSSO-038-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-039-2016

ATTENDU l'article 3.1 du Règlement sur la régie interne du comité de révision du CISSS de l'Outaouais adopté le 10 mars 2016 qui établit la composition du comité à trois membres réguliers et un membre substitut;

ATTENDU que la nomination des membres du comité de révision est faite par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) (art. 51 al. 4, LSSSS);

ATTENDU que les trois membres réguliers du comité ont été nommés le 29 octobre 2015 (résolution CISSSO-265-2015);

ATTENDU la recommandation du comité de révision de nommer un membre substitut, formulée lors de la séance du 14 janvier 2016;

ATTENDU la résolution 2016-0117 de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais qui recommande de nommer Dr Henry Servantes Gaspard (00354) comme membre substitut;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dr Henry Servantes Gaspard membre substitut du comité de révision.

10 RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

10-1 Calendrier des politiques

Dépôt du calendrier d'adoption et de mise à jour des règlements et des politiques touchant le conseil d'administration.

10-2 Politique de vacances annuelles du personnel d'encadrement

M. Robert Giard, directeur adjoint à la DRHCAJ, a présenté les grandes lignes de cette politique en séance plénière.

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais doit approuver les politiques de gestion concernant les conditions de travail de ses cadres (article 4 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux);

ATTENDU l'importance de prévoir les dispositions visant l'accumulation et la prise de vacances annuelles du personnel cadre;

ATTENDU l'importance d'assurer la continuité des services et une coordination harmonieuse entre les différents centres d'activités de l'établissement malgré la prise de vacances annuelles des cadres;

ATTENDU l'importance d'assurer le traitement équitable aux cadres concernant la prise de leurs vacances;

ATTENDU que le document a fait l'objet d'une consultation au comité de direction du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

CISSSO-040-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-041-2016

D'ADOPTER la politique de vacances annuelles du personnel d'encadrement telle que déposée.

10-3 Politique de frais de déplacement et de séjour du personnel d'encadrement

M. Robert Giard, directeur adjoint à la DRHCAJ, a présenté les grandes lignes de cette politique en séance plénière.

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais doit approuver les politiques de gestion concernant les conditions de travail de ses cadres (article 4 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux);

ATTENDU l'importance se doter d'une politique relative aux allocations pour frais de déplacement et de séjour qui soit équitable pour l'ensemble des cadres de l'organisation et qui prévoit des compensations monétaires suffisantes eu égard aux dépenses et frais encourus par les cadres dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU que la politique déposée est conforme aux normes dictées à la circulaire 2008-041 du Ministère de la santé et des services sociaux;

ATTENDU que le document a fait l'objet d'une consultation au comité de direction du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique de frais de déplacement et de séjour du personnel d'encadrement telle que déposée.

11 DIVERS

11-1 Délégation de la responsabilité lors de l'absence de la directrice de la protection de la jeunesse

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la désignation de personnes pour agir à la place de la directrice de la protection de la jeunesse dans les cas où celle-ci est incapable d'agir en raison d'absence, maladie ou autres et qu'un retard risquerait de causer un préjudice sérieux à des enfants dont elle a la responsabilité, conformément à la Loi sur la protection de la jeunesse;

ATTENDU que le conseil d'administration a la responsabilité d'assurer une permanence dans de telles circonstances;

ATTENDU que Mme Michelyne Gagné a été nommée au poste de directrice de la protection de la jeunesse du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (résolution CISSSO-33-2015);

ATTENDU que la présente résolution remplace la résolution CISSSO-054-2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

a) QUE, dans le cas où la directrice de la protection de la jeunesse (DPJ) est absente ou incapable d'agir en raison d'absence, maladie ou autres et qu'un retard risquerait de

CISSSO-042-2016



No de résolution
ou annotation

causer un préjudice sérieux à des enfants, M. Yves Laperrière soit autorisé à agir en lieu et place de la directrice de la protection de la jeunesse dans les situations précédemment mentionnées;

- b) QUE subsidiairement, dans les cas où la directrice de la protection de la jeunesse et M. Yves Laperrière sont incapables d'agir en raison d'absence, maladie ou autres et qu'un retard risquerait de causer un préjudice sérieux à des enfants, Mme Colette Nadeau soit autorisée à agir en lieu et place de la directrice de la protection de la jeunesse dans les situations précédemment mentionnées;
- c) QUE subsidiairement, dans les cas où la directrice de la protection de la jeunesse, M. Yves Laperrière, et Mme Colette Nadeau sont incapables d'agir en raison d'absence, maladie ou autres et qu'un retard risquerait de causer un préjudice sérieux à des enfants, Me Danielle Pharand soit autorisée à agir en lieu et place de la directrice de la protection de la jeunesse dans les situations précédemment mentionnées;
- d) QUE subsidiairement, dans les cas où la DPJ, M. Yves Laperrière, Mme Colette Nadeau, et Me Danielle Pharand sont incapables d'agir en raison d'absence, maladie ou autres et qu'un retard risquerait de causer un préjudice sérieux à des enfants, M. Martin Vachon soit autorisé à agir en lieu et place de la directrice de la protection de la jeunesse dans les situations précédemment mentionnées;
- e) QUE tous les documents écrits ou gestes posés en leur qualité de remplaçant de la directrice de la protection de la jeunesse ont les mêmes valeurs que s'ils avaient été préparés ou posés par la directrice de la protection de la jeunesse en titre, Mme Michelyne Gagné.

11-2 Rapport annuel 2014-2015 de la chaire interdisciplinaire de recherche en littérature et inclusion – Pavillon du Parc

Dépôt du document.

En réponse à la question d'un membre du conseil d'administration, M. Daniel Tardif, PDGA, indique que le CISSS de l'Outaouais a l'intention de s'assurer que les recherches à caractère social soient maintenues.

11-3 Permis et dénomination – Demandes de dérogation

M. Benoît Gauthier, adjoint au président-directeur général dépose séance tenante deux demandes visant à mettre à jour les permis d'exploitation des installations du CISSS de l'Outaouais, soit une modification de l'adresse de la Maison de naissance et une demande de dérogation concernant le nom du Centre de service ambulatoire en pédiatrie de l'Outaouais. Plusieurs autres demandes de modifications de permis et dénominations seront déposées à la séance d'avril 2016. Le PDG explique que le cadre de dénomination sociale est très restrictif et certaines installations ne pourront pas conserver le même nom.

DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);



No de résolution
ou annotation

CISSSO-043-2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

ATTENDU QUE l'ouverture de la nouvelle Maison de naissance de l'Outaouais entraîne une mise à jour et une correction des coordonnées au permis;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais désire modifier son permis tel qu'indiqué au formulaire de modification de permis présenté au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. DE DEMANDER au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis de Maison de naissance de l'Outaouais et d'émettre un nouveau permis d'exploitation.
2. QUE le CISSS de l'Outaouais s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public.
3. D'AUTORISER Benoît Gauthier, adjoint au PDG, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

DEMANDE DE DÉROGATION - DÉNOMINATION DES INSTALLATIONS

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner d'avantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;

ATTENDU QUE l'application du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux implique, dans certains cas, la modification de la dénomination des installations afin de se conformer aux règles qui y sont prévues;

ATTENDU QUE la modification de la mission au permis du Centre de service ambulatoire en pédiatrie de l'Outaouais, conformément au cadre sur les dénominations des établissements et des



No de résolution
ou annotation

CISSSO-044-2016

installations du réseau de la santé et des services sociaux devrait entraîner un changement de dénomination;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais considère que la dénomination de l'installation Centre de service ambulatoire en pédiatrie de l'Outaouais doit être maintenue étant donné que le changement de celle-ci risque d'engendrer une confusion importante dans la population;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais ont pris connaissance de la demande de dérogation concernant l'installation Centre de service ambulatoire en pédiatrie de l'Outaouais et sont d'avis qu'elle est justifiée;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. D'AUTORISER la présentation de la demande de dérogation visant à maintenir la dénomination de l'installation Centre de service ambulatoire en pédiatrie de l'Outaouais.
2. D'AUTORISER Benoît Gauthier, adjoint au PDG à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

11-4 Formation volet II – Membres des conseils d'administration du réseau de la santé et des services sociaux

Dépôt d'une fiche d'information sur la deuxième étape de la formation dédiée aux membres des conseils d'administration du réseau de la santé et des services sociaux, offerte par le Collège des administrateurs de sociétés. Cette formation sera offerte en Outaouais le jeudi 5 mai 2016 en après-midi.

12 CORRESPONDANCE

12-1 Lettre de réponse APTS concernant le programme de formation des gestionnaires

Dépôt de la lettre du PDG datée du 17 février 2016 répondant à une demande de complément d'information déposée par M. Benoît Audet, répondant politique pour l'Outaouais de l'Alliance du personnel professionnel et technique en santé, sur la formation socialement responsable s'adressant aux gestionnaires.

12-2 Comité d'éthique de la recherche (CÉR) – Lettre annonçant la reprise des activités et lettre réponse du PDG

Dépôt d'une lettre du CÉR datée du 5 février 2016, ainsi que de la communication du PDG datant du 4 février 2016, traitant de support administratif et des activités du CÉR.

Un membre du conseil d'administration demande si des projets de recherche ont dû être retardés et souligne que les suivis doivent être actifs et réalisés par le comité et non passifs effectués par le personnel administratif. M. Denis Chénier, directeur général adjoint, répond que la réunion qui a été retardée n'a pas eu d'impact sur les projets de recherche et prend en note la mention pour le type de suivi.

12-3 Précision de la procédure à appliquer pour déterminer les salaires de façon uniforme et équitable des PDGA, des hors-cadres et cadres supérieurs

Dépôt du document daté du 16 février 2016.



No de résolution
ou annotation

CISSSO-045-2016

12-4 Exklusivité de fonctions des PDG, des PDGA, des hors-cadre et des cadres supérieurs

Dépôt d'un courriel signé par le sous-ministre adjoint à la Direction générale du personnel réseau et ministériel au MSSS traitant du sujet en titre.

12-5 Invitation aux membres du C.A. – Journée de la recherche

Dépôt d'une invitation aux membres du conseil d'administration à participer à une journée de la recherche au CISSS de l'Outaouais le 3 juin 2016.

12-6 Lettre d'Agrément Canada – installations du Pontiac

ATTENDU la lettre du Comité d'approbation du type d'agrément du 9 mars 2016 de l'organisme Agrément Canada annonçant le respect des exigences en matière de suivi des installations de l'ancien CSSS Pontiac.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER toute l'équipe des installations du territoire du Pontiac pour avoir maintenu un statut d'organisme agréé.

DE MANDATER le président-directeur général M. Jean Hébert à acheminer une lettre de félicitations à l'intention des équipes des installations du territoire du Pontiac.

13 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

- 7 avril 2016, 80, avenue Gatineau, Gatineau.

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 20 h 15.

Lucie Lalonde
Présidente

Jean Hébert
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 10 mars 2016, résolution CISSSO-046-2016